



Procès-verbal

Assemblée communale extraordinaire du 3 décembre 2019

Présidence : Jean-Daniel Pointet

Citoyennes et

Citoyens présents : 74 (2 personnes quittent la salle pendant l'Assemblée)

Auditeurs : 2

Presse : Madame Nicole Rüttimann, La Liberté
Madame Cordula Blanc, Freiburger Nachrichten
Monsieur Anton Bruni, Murtenbieter

Jean-Daniel Pointet remercie Madame la Députée, Madeleine Hayoz, les citoyennes et citoyens de Cressier d'être venus à cette Assemblée communale ce qui démontre leur intérêt pour le village. Il salue tout spécialement Monsieur Meienberger représentant du Service de l'environnement et spécialiste des réseaux d'eau.

Le **Syndic** informe l'Assemblée que les débats sont enregistrés. Il souhaite encore la bienvenue aux représentants de la presse.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 47 du 22 novembre 2019, par affichage au pilier public, par distribution d'une convocation à tous les ménages et par le site internet.

Sont proposés comme scrutateurs :

- Monsieur Beat Mathys
- Monsieur David Humair

Ils acceptent leur mandat et comptent 74 personnes.

L'ordre du jour est énoncé :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 7 mai 2019
2. Budget 2020
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget d'investissement
 - 2.2.1. Agrandissement du réseau d'eau
 - 2.2.2. Réfection de quatre tronçons des chemins AF
 - 2.3. Rapport de la commission financière
3. Nomination d'un membre pour la commission financière
4. Approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens
5. Promotions civiques
6. Divers

Jean-Daniel Pointet demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler par rapport à la convocation et à l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée est déclarée ouverte.



1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 mai 2019 n'est pas lu en Assemblée ; il pouvait être consulté auprès de l'Administration communale 10 jours avant l'Assemblée et, sur demande, être remis aux citoyens.

Jean-Daniel Pointet demande aux citoyens s'il y a des remarques ou des questions par rapport au procès-verbal.

La parole n'est pas demandée. Le PV est accepté par vote à main levée le PV est accepté par 72 voix et deux abstentions.

2. BUDGET 2020

2.1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La Boursière lit les chiffres principaux par chapitre.

Chapitre 0 – Administration

01 Assemblée communale

Rétablissement des jetons du Conseil communal à la situation antérieur.

02 Administration générale

020.309.00 Frais de cours et de formation

Ce poste comportera notamment la formation pour la nouvelle forme de comptabilité MCH2 et un cours ECAB pour le responsable incendie à former.

020.318.09 Honoraires de tiers

Une offre a été demandée pour la transposition des plates-formes de travail à la nouvelle comptabilité MCH2.

Aucune question n'est posée.

Chapitre 1 Ordre public

10 Protection juridique

Le montant des frais de curatelle de CHF 42'350.00.00 est une charge liée.

14 Police du feu

CHF 74'400.00 représentent les frais dus à l'association ASPRM. Le montant est de 74,25 par habitant.

Aucune question n'est posée.

Chapitre 2 Enseignement et formation

Un montant de charge supplémentaire à hauteur de CHF 20'600.00 est compris dans le budget.

La part des salaires pour les enseignants de l'école infantine et de l'école primaire augmente

La participation au Cercle scolaire de Morat quant à elle diminue.

La participation au CORM augmente de CHF 34'400.00 car :

- deux classes supplémentaires seront créées
- les bâtiments seront reliés à un chauffage à distance
- les activités annexes et le matériel sont à charges des communes



COMMUNE DE CRESSIER

Entretien des bâtiments :

Les deux concierges ayant donné leur congé à la fin de l'année une solution externe a été choisie par le Conseil communal. Les frais d'entretien sont répartis sous les comptes d'entretien de chaque dicastère ici pour l'école sous le chiffre 290.314.01.

22 Ecoles spécialisées

Les montants sont entièrement à charge de la commune et sont liés.

23 Formation professionnelle

Ces chiffres sont des charges liées.

Aucune question n'est soulevée.

Chapitre 3 Culte, Culture et Loisirs

30 Culture et 34 Sport

Au vu de la situation saine de la commune les subventions aux sociétés locales seront rétablies.

Entretien des bâtiments :

Les frais d'entretien sont sous le chiffre 340.314.10 pour la halle.

Aucune question n'est soulevée.

Chapitre 4 Santé

Il s'agit de charges liées.

Aucune question n'est posée.

Chapitre 5 Affaires sociales

Les subventions pour l'accueil et les crèches a fortement augmenté.

11 enfants sont nés en 2019. Les factures reçues en septembre dernier ont été prises en considération pour le calcul des subventions pour les crèches et garderies comme pour l'accueil de jour.

Les postes 540.365.00 et 540.365.01 passent à CHF 30'000.00 respectivement CHF 35'000.00 contre un total cumulé de CHF 26'500.00 l'an dernier.

Aucune question n'est soulevée.

Chapitre 6 Transport et communication

Le chapitre présente une augmentation de CHF 12'600.00.

Celle-ci résulte particulièrement du compte 620.318.03 Etude de réfection de route qui concernera le tronçon de la Route de Palud.

David Humair demande quelle est la différence entre les poste 620.312.00 et 620.314.00 qui concernent l'éclairage public pour les deux comptes.

La Boursière répond que la nature 312 représente l'électricité et la 314 l'entretien.



David Humair demande quelle est la proportion entre l'entretien de route et l'éclairage public

La Boursière ne peut pas donner de chiffre exact. Par contre en ce qui concerne l'éclairage public il s'agit généralement de dégâts causés par accident aux candélabres et les contrats de maintenance. Il n'y a pas vraiment d'entretien supplémentaire pour l'éclairage public.

Pas d'autre question n'est posée.

Chapitre 7 Protection – aménagement de l'environnement

Le chapitre voit ses totaux légèrement baisser par rapport à l'an dernier.

70 Approvisionnement en eau

Le chapitre est équilibré comme la loi le demande en passant par la réserve.

Le compte 700.313.02 Etude adduction d'eau régionale disparaît le projet étant terminé.

71 Protection des eaux

Le chapitre est équilibré comme la loi le demande en passant par la réserve.

Un poste 710.318.01 Frais d'étude à hauteur de CHF 5'000.00 est destiné à entamer le sujet du séparatif pour les zones non équipées.

72 Ordures ménagères

Nous couvrons les frais à hauteur de 73 %.

74 Cimetière

740.314.00 Frais d'entretien CHF 8'000.00.

La réfection du mur prévue en 2019 sera effectuée en 2020.

75 Correction des eaux et endiguements

78 Protection de la nature

Restent identiques à 2019

79 Aménagement du territoire

Le poste 790.318.06 Frais d'études n'a pas été reporté.

René Schorro qui ne désire pas prendre le micro explique qu'il a perdu son épouse cette année et s'étonne qu'en payant des impôts à Cressier il ait reçu une facture pour les services du cimetière.

La Boursière dit que la facture est basée sur le règlement du cimetière.

Willi Aebi demande pour le compte 700.314.00 qui est à hauteur de CHF 50'000.00 et qui figurait déjà l'an dernier si le montant a été utilisé ? ou s'il y a un projet pour 2020.

La Boursière répond qu'il s'agit des frais standard pour l'entretien du réseau d'eau. Une certaine somme est reconduite car il suffit qu'un incident à une conduite ou autre installation survienne, les coûts d'intervention sont généralement élevés.

Cette année nous n'avons pas encore atteint les CHF 50'000.00 et l'an dernier nous n'avons utilisé CHF 23'000.00. La somme est prévue est un garde-fou en cas de dégâts.



COMMUNE DE CRESSIER

Heinrich Rengel demande de quoi est composé les CHF 130'000.00 pour la vente d'eau.

La Boursière répond qu'il s'agit de m³ relevés par les compteurs et qui sont facturés à CHF 1.20 m³ aux consommateurs de Cressier et à la Commune de Courlevon inclus Coussiberlé.

Heinrich Rengel veut savoir à combien se chiffre la vente à l'extérieur.

La Boursière dit que lors des comptes le chiffre pourra être donné exactement mais qu'il correspond à environ CHF 20'000.00.

Heinrich Rengel dit que Courlevon a environ 400 habitants et que nous leur vendons de l'eau pour environ CHF 20'000.00 ce qui représente environ CHF 110'000.00 pour les mille habitants de Cressier.

La Boursière dit que c'est environ 20'000 m³ d'eau à CHF 1,50 qui sont vendus à l'extérieur donc pour une somme qui s'élève entre CHF 20'000.00 et CHF 30'000.00. Pour Cressier la répartition se fait sur 1'000 habitants et l'industrie qui représente à elle seule également 20'000 m³.

Heinrich Rengel demande si la consommation de Coussiberlé est connue.

La Boursière répond qu'un compteur marque le nombre de m³ d'eau sortant pour Courlevon et Coussiberlé.

Noël Simonet s'adresse à l'Assemblée et dit que concernant Courlevon, 350 habitants, à 200 m³ voir 150 m³ par ménage ceci représente 100'000 m³ à CHF 1,25 ça ne fait pas CHF 20'000.00, il y a un problème de calcul. Ont-ils encore de l'eau chez eux ?

Jean-Daniel Pointet prend la parole et explique que pour 350 habitants le décompte se fait sur 60 m³ par habitant et par année.

Noël Simonet dit que c'est au minimum 150 à 180 m³ par ménage.

Jean-Daniel Pointet répond que 350 habitants ne représentent pas 350 ménages.

Noël Simonet calcule dont 3 habitants par ménage. Donc, 100 ménages environ à 200 m³ donc 20'000 m³, ça joue.

Jean-Daniel Pointet précise que c'est en moyenne entre 20'000 et 22'000 m³ selon le compteur qui se trouve à la sortie du réservoir direction Courlevon.

Aucune autre question n'est posée.

Chapitre 8 Economie

Un montant supplémentaire a été attribué pour l'entretien de la cabane pour la peinture.

Aucune question n'est posée.

Chapitre 9 Finances et impôts

Le grand changement se situe au niveau de impôts sur les personnes morales. L'année 2020 sera l'entrée en force de la réforme fiscale des entreprises. Les conséquences pour Cressier se résume à la perte d'environ 62% sur les bénéfices et 70% sur le capital des entreprises.

Ces calculs ont été appliqués sur la dernière facturation reçue du Service des contributions 2019.

Pour les impôts des personnes physiques les montants ont été un peu revus à la hausse se basant également sur la dernière facturation.



Chapitre 9 Finances et impôts (suite)

La réforme fiscale étant un projet fédéral, le Service cantonal des contributions a procédé à des estimations des incidences financières et a aussi défini les montants compensatoires qui seront distribués la première fois en 2020 aux communes. La base de calcul utilisée s'est arrêtée sur les impôts de 2015, année fructueuse pour Cressier. Ceci nous permet donc de budgéter un montant total en notre faveur de CHF 517'000.00 soit des produits supplémentaires dans le chapitre 9 Finances et Impôts.

Les années suivantes ne seront certainement pas autant indemnisées vu la situation fiscale dégressive que nous connaissons.

Pour les immeubles du patrimoine financier une petite augmentation a été prévue pour la peinture du four communal.

942.314.05 Entretien hangar GDR 35A

Ce poste a été rajouté pour le hangar se trouvant derrière l'administration communale qui servait aux pompiers et qui ont déménagé à Morat au nouveau centre de renfort.

Ce hangar sera peut-être transformé pour abriter par exemple une caravane, un bateau etc. Rien n'est encore défini mais la population sera informée.

943 Chauffage à distance

Les charges d'exploitation ont été augmentées à CHF 40'000.00 car les comptes à fin septembre sont déjà à hauteur de CHF 33'000.00 pour ce qui concerne la fourniture de combustible et les contrats de maintenance.

944 Centre Village

Les charges ont été reconduites pratiquement à hauteur de l'an dernier.

Les locations sont quant à elle basées sur les occupations actuelles et les deux vacances pendant 6 mois.

Philippe Berset demande si c'est le combustible en bois qui fait augmenter le poste 943.314.00 Frais d'exploitation du CAD ou s'il s'agit d'un calcul énergétique qui aurait été calculé trop juste ?

Jean-Daniel Pointet explique qu'en 2018 nous avons déjà CHF 40'000.00 de frais et pour 2019 nous avons été un peu trop bas avec le budget. Par contre il est vrai que les plaquettes de bois augmentent chaque année un peu. Les prix sont basés sur un calcul élaboré par Energie Bois Suisse.

La parole est donnée à la **Présidente** de la commission financière qui lit le rapport.

Jean-Daniel Pointet complète le rapport de la commission financière en disant que les autorités communales avaient annoncé un déficit de CHF 200'000.00 pour 2019 celui-ci sera comblé par un montant d'impôt sur les mutations à hauteur de CHF 300'000.00 auquel nous ne nous attendions pas.



2.2. BUDGET D'INVESTISSEMENT

2.1. AGRANDISSEMENT DU RÉSEAU D'EAU

2.2.1. Agrandissement du réseau d'eau

Jean-Daniel Pointet présente le CCMM qui est le regroupement de Cressier, Courgevoux, Morat et Münchenwiler.

Il débute son exposé par la présentation du réseau d'eau de Cressier avec un plan démontrant l'emplacement des installations comme le puit de Groetschlemy, la station de pompage, le réservoir de Bouley où nous avons une liaison pour Courgevoux et une liaison pour Courlevon. Deux grandes conduites alimentent le village dont l'une datant de 1957 qui passe sous le village jusqu'à la station de pompage et le maillage datant de 2013 qui lui passe au nord du village.

Il explique qu'actuellement nous pompons 350 l/min ce qui représente 504 m³ par jour. Le besoin moyen journalier pour Cressier est de 244 m³ et 56 m³ pour Courlevon.

Au futur, année 2016 +30 ans, les besoins journaliers pour Cressier ont été estimés à 351 m³ et pour Courlevon à 68 m³.

Durant le dernier mois de juillet, la capacité pompée a été de 506 m³/jours en moyenne et nous en avons utilisé 345 m³ moyen, avec une pointe à 435 m³ à Cressier et à Courlevon 87 m³ moyen et avec une pointe à 128 m³ par jour.

L'augmentation de la consommation est due d'une part à l'évolution de la population soit 77 personnes de plus depuis fin 2015. L'industrie se développe (14 m³/jour) comme l'agriculture (2 m³/jour). Au total l'augmentation de la consommation est de 29m³ par jour en moyenne.

Si nous comparons le débit minimal et la consommation maximale, nous sommes en déficit d'eau. Même si Courlevon ne se fournissait plus à Cressier, il subsisterait encore un manque d'environ 20 m³. Dans le futur 2016 +30 ans le déficit serait de 250 m³ et sans Courlevon 120 m³.

Si le puit devait être hors service, le déficit serait total.

La comparaison avec la moyenne journalière actuelle de 244 m³ démontre 188 dépassements de janvier à mi-novembre soit 71%. La moyenne estimée à 2016+ 30ans, 351m³, a été dépassée à raison de 36 fois soit 14%.

Le PIEP (Plan des installations eau potable) nous invite à nous brancher un à autre réseau d'eau pour parer au manque d'eau. L'Etat planifie une liaison Morat- Fribourg. Le laboratoire cantonal a émis l'urgence en cas de problème au puit de Cressier.

Le TWB nécessite la cote 630 m et Morat ne peut pas alimenter les villages de Salvenach / Jeuss et Lurtigen depuis les Tchenets ni depuis Wilerholz. Villars-les-Moines a besoin d'eau pour sa défense incendie depuis Bouley et Courgevoux a également des besoins au niveau alimentaire et défense incendie.

Conclusion tirée du PIEP :

5.5 Conclusions

Actuellement, les ressources communales de Cressier sont en mesure de couvrir la totalité des besoins de la consommation moyenne. Les besoins maximaux ne sont en revanche pas couverts et les échanges avec la commune de Courgevoux ne sont pas suffisants dans le cas futur. Une liaison de secours avec un réseau voisin serait donc nécessaire.

Dans le scénario futur, la consommation moyenne est également couverte par les ressources de Cressier. Dans le cas de consommation maximale, les échanges avec Courgevoux ne sont pas suffisants. Une liaison de secours future avec un réseau voisin deviendrait nécessaire.

Pour la sécurité en approvisionnement, notamment dans le cas où le puits « Groetschlemy » serait indisponible, la commune devrait également bénéficier des échanges avec la commune de Courgevoux. Ceux-ci ne couvrant pas les besoins futurs, une liaison de secours future supplémentaire avec un réseau voisin serait nécessaire.



COMMUNE DE CRESSIER

Il y quelques années Münchenwiler nous avait demandé de lui livrer de l'eau sanitaire, son réservoir obsolète suffisait à peine à la défense incendie. Cressier a dû refuser, nos ressources étant trop restreintes.

Cressier ayant reçu, à l'époque, une offre TWB comprenant toutes les communes de la région, les autorités communales se sont naturellement tournées vers leur partenaire Courgevaux et ont ensuite entamé des discussions avec Münchenwiler et IBMurten. Le projet CCMM est et a été finalisé. Un plan y relatif est démontré (conduites, raccordements etc.).

Grâce à ce système la Commune de Morat pourra tirer une conduite du réservoir de Wilerholz jusqu'à Lurtigen puis Gempenach pour assurer la pression.

Une première convention entre les quatre communes prévoyait l'alimentation de chaque commune selon leurs desideratas soit pour Cressier avoir une plus grande réserve d'eau et de défense incendie.

Principales réalisations du projet : un deuxième réservoir de 940 m³ à Bouley et une conduite d'un diamètre de 200 mm d'environ 3 km du Wilerholz à Bouley, une conduite de 200 mm liant Courgevaux-Morat sur environ 200 m et une canalisation pour l'évacuation des eaux de nettoyage du réservoir à Cressier, celle-ci est inexistante et est exigée par le canton. En terme de gestion des ouvrages, chaque commune reste propriétaire et dirige son réseau. Pour notre village cela signifie peu de changement, seule une participation à l'entretien sera à notre charge.

Coût total 4'997'000.00 y compris TVA.

La clé de répartition se base sur le nombre d'habitants et la consommation d'eau. Pour Cressier la moyenne des deux est de 10.2%.

Coût pour Cressier	CHF 510'000.00
Subvention	CHF 51'000.00

Soit à charge de Cressier CHF 459'000.00 dont TVA sera à déduire.

La parole est passée à **Gil Meienberger**, représentant du canton de Fribourg, Service de l'Environnement et responsable de la planification des eaux des communes.

Il dit que chaque commune doit établir une PIEP qui met en évidence les déficits par rapport aux exigences légales liées à la qualité de l'eau et à la quantité d'eau en pointe (en cas de problème de pollution par exemple) à la quantité d'eau d'extinction du feu. Il s'agit de paramètres techniques qui sont analysés et lorsqu'une commune ne satisfait pas l'une ou l'autre de ces exigences, le PIEP le relève et l'Etat demande à ladite commune d'y remédier à moyen/long terme et à court terme s'il y a des problèmes sanitaires graves.

Comme l'a dit Monsieur le Syndic, la commune de Cressier avait pronostiqué un déficit d'eau qui s'est avéré être une réalité plus tôt que prévu. Le réservoir est trop petit pour Cressier comme pour Courgevaux. Morat a d'autres problèmes et le TWB en a encore d'autre.

L'Etat assure un rôle de coordination après étude de tous les PIEP. La vision s'étend ensuite au-delà des frontières communales et un concept techno-économique est proposé au plan régional aux communes pour assurer la fourniture d'eau à long terme.

Le concept du CCMM est une première étape qui sera complétée par une liaison de Cressier à Jeuss (bouclage ouest) et une conduite depuis le Wilerholz qui profitera de la hauteur de Bouley pour fermer la boucle ce qui entre dans le concept final. Le canton souhaite une sécurité d'alimentation pour toutes les communes et après mûres et longues réflexions, il s'est aperçu que de relier Morat au TWB dans un axe nord sud et de relier Cressier en direction de Gempenach mettrait deux réservoirs de même cote et complétait une boucle.



COMMUNE DE CRESSIER

Si un problème survient d'un côté, l'autre peut l'alimenter et vice et versa. La sécurité d'exploitation est ainsi assurée pour les entreprises et pour la population.

Cressier pourra continuer à exploiter son puit et son eau. Tout le monde continuera à exploiter ses propres ressources mais en cas de problèmes, les infrastructures permettent d'être sécurisé au niveau sanitaire et d'exploitation.

David Humair s'adresse à tout le monde dans ces termes :

Je ne suis pas vert même que la vague verte a poussé au niveau fédéral récemment, je suis plutôt de couleur orange mais par contre je me pose la question où est notre ligne rouge à tous dans nos activités pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles comme l'eau ? Jusqu'où sommes-nous prêts à aller ? Où est notre ligne rouge ? Il est clair qu'un approvisionnement en eau doit être assuré pour Cressier mais avant d'augmenter notre approvisionnement ne serait-il pas plus judicieux de réduire la consommation ? Dans l'invitation qui nous a été envoyée récemment, il est annoncé que 244 m² sont utilisés chaque jour en moyenne à Cressier. Comme nous sommes mille habitants, cela correspond à 244 litres par personne. L'industrie n'est pas comprise dans ce calcul. Que comprend cette consommation : pour un citoyen normal on compte environ 35 litres pour une douche, 40 litres pour les toilettes, 10 litres pour la cuisine, 20 litres pour la lessive et la vaisselle, soit 105 litres par personne et par jour. Pouvons-nous ce chiffre à 122 litres ce qui représente la moitié des 244 litres soit la moitié. Ma question, à quoi servent les 122 litres supplémentaires ? L'industrie qui prendrait 54 litres, l'abreuvement du bétail peut être ? Si oui à Cressier 1000 vaches boivent 122 litres par jour ce qui est très improbable ; arrose-t-on les champs avec de l'eau potable ? J'ose espérer que non et que nos agriculteurs, qui font un travail difficile, soient tous raccorder à une station qui pompe l'eau au lac de Schiffenen ou de Morat ?

Y-a-t-il donc un gaspillage conséquent ? Je pense sincèrement que oui. Ayant marché plus de 1700 km dans les environs depuis les 9 derniers mois, tous les jours je marche 10 km autour du village, je me suis rendu compte d'un nombre de faits aberrants, peu civiques voir même irresponsables. Où est la ligne rouge ? Que sont prêts à accepter les citoyens de Cressier ? Est-il normal de laver des voitures en plein mois de juillet alors que la commune demande à économiser l'eau ? Est-il normal d'arroser des gazons en plein de mois de juillet et qu'un quart de cette eau d'arrosage finisse sur la route, je l'ai vu de mes propres yeux et plusieurs fois. Est-il normal de vider des piscines contenant plus de 10'000 litres d'eau sur la route ? De manière plus générale, je pointe le doigt sur la grande distribution et pas les paysans, est-il normal d'arroser des carottes tout l'été pour qu'une partie de la production finissent à pourrir sur les champs faute d'être au calibre des grandes enseignes de ce pays ? Dans le même registre, est-il normal d'arroser des pommes-de-terres ayant déjà été traitées au « diquait » et au « reglone » ou autre substance de défanage comme l'acide pélargonium ? Est-il normal de voir des abreuvoirs à vaches déborder à raison de 0.5 litres par seconde soit 30 litres par minute ce qui fait 1'800 litres par heure et 43'000 litres par jour si cela n'est pas stoppé dans les temps. Tout cela nous en sommes responsable, nous les habitants de ce village ! Posons-nous la question où est la ligne rouge, que sommes-nous prêts à accepter ? Je demande donc aux citoyens, moi le premier, d'agir de manière responsable et je demande au Conseil communal d'encourager voire d'obliger les citoyens à économiser l'eau surtout en période de sécheresse. Les articles 7 et 8 du règlement relatif à la distribution d'eau potable permettent à l'autorité de restreindre la distribution. Il s'agit alors de contrôler que ces restrictions soient respectées.

Pour ce qui est des raccords à d'autres réseaux, je ne suis pas expert, mais je pense encore que toutes les options méritent d'être envisagées.

Est-il vrai à ce sujet que le point 2.2.1. de l'invitation, je cite : la dernière Assemblée demandait au Conseil communal de lui proposer deux solutions à choix, malheureusement il nous est impossible de le faire car le TWB ne veut pas entrer en matière et il n'y a pas d'autre alternative pour approvisionner en eau notre village. Est-ce vrai que le TWB ne veut pas entrer en matière ?

Jean-Daniel Pointet répond à la dernière question que le sujet sera repris plus tard.



COMMUNE DE CRESSIER

Monsieur Humair poursuit en disant que la subvention ECAB sera octroyée si le projet démarre rapidement. Que signifie rapidement et que se passe-t-il si cela se fait tardivement ?

En pensant stratégiquement à plus long terme et vu la carence en eau, ne devrions-nous pas instaurer un moratoire sur la construction et le nombre d'habitants accueillis à Cressier sachant que chaque nouveau citoyen consommera environ 90'000 litres d'eau supplémentaire par an. Je pourrais citer à ce sujet l'exemple de ville où cela est en train de se passer, le Cap et Rio de Janeiro. Nous ne sommes pas de cette envergure mais ces villes avaient accueilli plus d'habitants que leur capacité en eau et maintenant des problèmes colossaux sont leur quotidien. Je propose un moratoire sur la construction tant que la situation hydrique n'est pas résolue. Merci.

Monsieur **Gil Meienberger** aimerait répondre à deux questions :

1. La question technique par rapport à la subvention de l'ECAB. Elle est liée au fait qu'il faut construire et terminer (dépôt des factures) jusqu'au printemps 2022. Donc si l'on commence dès janvier 2020 le calendrier reste sportif. Il imagine qu'il y a matière à discuter avec l'ECAB pour trouver une solution de report de crédit si l'on peut prouver que l'on s'est donné du mal et que le projet est bien avancé. Par contre si le projet est vraiment repoussé l'octroi de la subvention risque d'être réanalysée.

2. Les alternatives d'approvisionnement en eau : il n'y en a pas. Seul l'état final où il y aura une liaison en croix entre Jeuss et Morat (branche sud-nord) Lurtigen- Bois Bouley (branche est-ouest) permettra la pression de 630 m venant de Bouley et assurera ainsi la pression pour tout le monde la défense contre les incendies aussi. Le CCMM est la première partie du concept complet qui se réalisera à partir de 2023. Une fois que CCMM sera terminé, d'autres partenaires entreront en jeu, c'est-à-dire principalement IBMurten et le TWB. Cressier, Courgevoux et Münchenwiler seront tranquilles ayant fait leur travail pour leur propre réseau.

Daria Zbinden ne comprend pas et demande si le problème est le manque d'eau souterrain ou si nous n'avons plus la possibilité de la capter ?

Gil Meienberger répond que ce n'est pas qu'il n'y a plus d'eau dans la terre mais la recherche naturelle se fait moins bien. Il y a des étés plus chauds et l'évaporation est plus grande même quand il pleut ; les plantes aspirent l'eau et l'évapore. L'infiltration dans le sol diminue et ainsi la réserve se fait moins bien. Il y a aussi des pluies plus intensives.

La question est reposée encore par Madame Zbinden, le spécialiste répond qu'au niveau des ressources en particulier pour Cressier et Courgevoux, les débits devraient être précisés par Monsieur Carvalho mais, il a été constaté une certaine baisse des nappes phréatiques et des sources sur tout le canton. A long terme, tous les systèmes devront se raccorder aux installations traitant l'eau du lac pour assurer la sécurité. L'eau du lac sera toujours à disposition.

Madame Zbinden dit alors qu'à la fin nous dépendrons de l'eau du lac.

Gil Meienberger rappelle que nos ressources bien gérées suffiront encore longtemps car il faut savoir que nos nappes phréatiques descendent lentement et qu'elles sont quand même alimentées par 1 m d'eau de pluie en moyenne par année dont 40 cm s'infiltrent dans la terre. Il est vrai qu'une baisse lente mais certaine est constatée et il faudra progressivement se sécuriser pour avoir de l'eau à tout moment.

Madame Zbinden dit que le lac baissera également - son affirmation est contestée - et qu'il faudra comme l'a dit Monsieur Humair faire des efforts pour économiser l'eau.

Gil Meienberger ne s'oppose surtout pas à cette solution.



COMMUNE DE CRESSIER

Pascal Simonet dit que nous sommes déjà en train de puiser dans notre nappe phréatique, trop, et qu'il est proposé de construire un deuxième réservoir pour puiser encore plus. Il pense que ce n'est pas une bonne idée car nous manquerons encore plus d'eau et finalement c'est nous donner la possibilité de gaspiller encore plus. Il faut mettre des contraintes pour nous empêcher de continuer à gaspiller. Le projet nous incite à continuer le gaspillage. C'est comme à Fribourg, il y a des bouchons mais on construirait encore une nouvelle autoroute de 6 pistes. Dans 10 ans nous serons au même point car si nous avons plus d'eau, nous en consommerons plus. Il faut réagir, il faut trouver d'autre solution, il faut consommer moins et économiser cet argent pour d'autre chose.

Gil Meienberger répond que le but n'est pas de consommer plus. C'est deux choses différentes de construire une liaison sur un distributeur tiers et de faire un plus gros réservoir, le réservoir actuel ne suffisant pas ni aujourd'hui ni à l'avenir. Le cas d'espèce, l'eau qui vous a été fournie l'été dernier c'est un manque d'eau devenu réalité, toutes les économies n'auraient pas suffi à combler ce manque. Le problème s'accroîtra encore dans le futur. Il faut mener les deux choses en parallèle diminuer la consommation spécifique de pointe des habitants et sortir les utilisations autres (agriculture, lavage voiture etc.) de la consommation du réseau. Le projet CCMM n'est pas là pour gaspiller plus, il est pour sécuriser des déficits qui n'ont rien à voir avec la consommation de pointe. C'est la sécurité d'alimentation.

Philippe Berset argumente que pour la sécurité de l'alimentation il est 200% d'accord. Il nous faut une sécurité. Ce qu'il a de la peine à comprendre c'est pourquoi augmenter la capacité du réservoir. Maintenant nous augmentons le réservoir mais, si un moment donné la consommation est plus haute que le contenu du réservoir le problème sera le même. Le TWB ne rentre pas en discussion, mais le TWB a besoin de la hauteur selon ce qu'il interprète de l'ordre du jour.

Dans la présentation il lui apparaît que la sécurité de l'alimentation a été soulevée mais il ne semble pas qu'un réservoir plus grand soit une nécessité. Nos ressources ont des limites. Est-ce la source qui ne peut pas donner plus ou ne peut-on pas traiter l'eau par notre station d'eau qui elle serait limitée ? Faisant encore un résumé du tout, il dit que Cressier a une réserve incendie plus grande que la réserve de consommation propre. Le réservoir de Courtepin qui est une commune plus grande que la nôtre présente le ratio risque avec une réserve incendie plus petite que la nôtre. Ne pourrait-on pas utiliser cette réserve incendie pour l'alimentaire. L'alimentation reliée à des tiers oui mais agrandir le réservoir le laisse sceptique. Il trouve dommage de voir beaucoup de chiffre vite, vite, vite, vite, vite. Ainsi ceux qui ne comprennent rien, lui le premier, n'ont pas le temps de voir de quoi il s'agit. Il estime être indirectement sous pression avec la subvention de CHF 51'000.00 à toucher dans les deux ans ce qui induit le fait d'accélérer le processus sinon il y aura un problème. Il pense que ce n'est pas « fair play ». Il y a moins d'une année en arrière, nous relier coûtait un million pour le TWB ou un autre, il ne veut pas revenir dessus. Aujourd'hui ce n'est plus que « CHF 500'000.00 » peut être qu'avec une nouvelle analyse ça sera CHF 250'000.00.

Il se prononce pour la conduite mais pas pour le réservoir, au vu des informations actuellement à disposition - il est septique.

Gil Meienberger répond qu'il ne s'agit pas d'embrouiller le public avec les chiffres. Le PIEP est une analyse d'un bureau d'ingénieurs de Fribourg faite sur plusieurs mois et qui a été examinée avec soin par le canton. Les paramètres sont neutres, il s'agit de technique. Il n'y a aucune fantaisie dans ces données car les normes par habitants sont fixes autant pour l'alimentaire que pour la défense incendie. Ces normes sont d'ailleurs identiques pour toutes les communes. Le calcul pour Cressier a démontré que le réservoir sera trop petit dans le futur pour les communes de Cressier et de Courgevaux. De plus pourquoi agrandir le réservoir ? Une petite partie concernera Cressier, la plus grande partie est pour IBMurten et pour le TWB. C'est d'ailleurs pour cette raison que la participation financière de Cressier est minime.



COMMUNE DE CRESSIER

Gil Meienberger

La deuxième question concernait la réserve incendie : A partir d'un certain nombre de kilomètres de distance, l'ECAB dit que la sécurité de défense qui doit passer à travers un réseau équipé de réducteurs d'eau, de vannes etc. est problématique. En effet, les difficultés techniques sont trop élevées et le risque d'interruption du flux d'eau est trop dangereux ; il faut donc constituer une réserve incendie sur place. La preuve c'est la subvention à hauteur de CHF 500'000.00 donnée par l'ECAB pour avoir une telle réserve et minimiser le risque. La réserve incendie ne peut donc pas être utilisée en tablant sur celle du réservoir de Tschenet qui est à 672 m et le réservoir de Cressier à 630. Stocker de l'eau à Tschenet depuis Courgevau, 150 m de pression devra être introduite dans chaque molécule d'eau pour ensuite la réduire à nouveau de 100, ça serait très dommage. 7 km de réseau devraient être parcourus, Cressier est éloigné. Il faut des réserves de stockage suffisamment grande pour le village et pour les alentours. A son avis la solutions CCMM est la meilleures qui soit au niveau technico-économique.

Philippe Berset est content d'entendre que sur un plan technique le réservoir sera principalement pour les autres partenaires. Il remercie de l'information. Il a une deuxième question. CCMM étant une première phase, il y en aura donc une deuxième qui sera un nouvel investissement pour se raccorder aux autres ?

Gil Meienberger dit que c'est exact. Il s'agit de l'axe est-ouest, liaison entre Morat et Cressier. Les deux autres liaisons Cressier-TWB et Cressier Lurtigen seront supportées financièrement par les autres parties. Cependant, même si Cressier devenait membre du TWB en payant 1 million de taxe d'entrée pour les investissements qui ont été faits, il ne faut pas croire qu'ensuite tout est réglé. En effet les membres du TWB supportent les investissements futurs et Cressier devrait alors y prendre part financièrement aussi. Les phases suivantes de la conduite revenant sur Cressier feraient partie des investissements aussi et les membres paieront. Par contre, restant CCMM rien de plus n'est à charge. Au final, le système CCMM fait profiter tout le monde aussi au niveau financier qui sera au prorata des besoins de chacun.

Armin Aebi dit qu'il a été très choqué et déçu en recevant l'invitation car, l'Assemblée de printemps avait demandé une deuxième offre et celle-ci avait été promise. Il entend aujourd'hui dans les explications de Monsieur Meienberger qui sont dans l'ensemble très correctes, que le deuxième réservoir n'est pas pour Cressier. Il ne comprend donc pas que le village doive participer aux frais. La grande boucle qui sera faite sera du Tschenet sur Cormondes, Jeuss, Gempenach, Buchillon puis Galmiz. Morat est déjà au travail sur ce projet. Pour Lurtigen, il est vrai qu'il n'y a aucune connexion. Ce village se reliera rapidement au TWB car actuellement un problème persiste, Ried lui aurait volé et salit l'eau. Selon Lurtigen, avec qui il a eu des contacts, personne n'est au courant d'un projet de raccordement de Lurtigen à Gempenach sur Wilerholz ; il aurait été repoussé à cause des frais. Il y a une boucle en bas qui sera certainement faite (Jeuss-Wilerholz-Morat). TWB a de grandes infrastructures dont un réservoir au Tschenet de 4500 m³, 600 m altitude, deux réservoirs à Cormondes qui seront maintenus pour ne pas pomper toute l'eau de Jeuss à Courtepin et avoir une pression trop haute qu'il faut réduire ; mais TWB aurait toujours aimé se relier à Cressier depuis 2008 pour avoir cet appoint supplémentaire pour l'alimentation du bas. Ils font un travail fabuleux pour réduire les frais énergétiques, ils ont réussi à les baisser de 60% ces dernières années en pompant essentiellement la nuit pour remplir les réservoirs disponibles et ne pas faire monter toute l'eau au Tschenet. Monsieur Aebi ne comprend donc pas pourquoi le Conseil communal a toujours saboté TWB, il ne peut pas le dire autrement, il a des preuves du nombre de fois que des contacts ont été établis et que la commune les a stoppés. Il y a encore un autre aspect, Cressier a l'eau de la nappe phréatique ;



COMMUNE DE CRESSIER

Armin Aebi

TWB a aussi une grande source à Jeuss qui devrait être conservée pour ne pas prendre l'eau de Morat. L'eau de Morat devrait être pompée à plus de 20 barres jusqu'à Cressier, c'est totalement ridicule il faut le comprendre, il s'agit d'un non-sens.

Gil Meienberger dit que Cressier ne boira pas l'eau de Morat, il s'agit d'une sécurité virtuelle.

Armin Aebi comprend mais demande pourquoi nous ne gardons pas une alimentation ici. De plus, IBMurten est une société anonyme avec un intérêt de profit direct. Cette entreprise a des financements croisés entre la partie chauffage à distance et l'électricité, il connaît les détails grâce à des connaissances politiques à Morat. L'autre partie, TWB est une association communale avec des délégués chapeauté par une assemblée composée de délégués de chaque commune. Cette association est non lucrative. L'infrastructure générale leur appartient le reste est aux communes. A Cressier, certaines personnes n'ont jamais compris pourquoi TWB veut le réservoir et la conduite. Monsieur Aebi s'est vu expliquer les détails directement à la source ; de plus il aurait eu d'autres contacts avec SINEF qui est une société anonyme de services qui fait du conseil et de l'entretien. SINEF est très efficace et leur crédo est l'écologie et l'économique pour les communes qui lui sont liées. A Morat, si IBMurten a besoin encore de quelques sous en fin d'année, le réservoir de Cressier sera rempli par leur soin, Cressier ne pourra plus pomper son eau propre et la différence sera facturée. Ou alors, il faudra tout régler de manière certaine dans un contrat, ce qui lui paraît pratiquement impossible.

Gil Meienberger dit qu'il n'est pas l'exploitant de ce service des eaux mais il peut garantir que ce cas de figure ne se fera pas. Il n'y a aucun sens à traiter de l'eau du lac et l'envoyer à 200 m alors qu'il y a la possibilité de la prendre à 100 m. L'optimisation électrique est en cours dans chaque commune, chacun reste maître chez lui. Le réservoir n'appartiendra pas à IBMurten mais aux quatre communes partenaires qui le construisent et qui mettront des statuts en place pour répartir les coûts et l'exploitation du système. Si le CCMM veut déléguer ceci au SINEF ou à IBMurten, voire à la commune de Cressier qui est la plus proche, pas de problème, rien n'est imposé. Cressier a un puits fonctionnel et ne boira pas l'eau de Morat. Il s'agit d'une sécurité, les ressources locales sont utilisées en premier lieu. Pour répondre encore par rapport à la liaison entre Lurtigen et Wilerholz, le budget de Monsieur Kunz responsable IBMurten, contient ce projet. Cette conduite sera construite en 2025 et la conduite de Jeuss à Cressier est prévue pour 2028. Ces travaux seront réalisés par le TWB, tout est déjà planifié.

Pilloud Richard dit, concernant la clé de répartition qui a été choisie par rapport au nombre de litres et d'habitants, que Cressier s'agrandira probablement à raison de 100 personnes et Morat à raison de 5'000 personnes. Pour le réservoir, Cressier paie en mettant à disposition du terrain et son altitude qui pourraient être commerciales. Il pense qu'aujourd'hui la clé de répartition ne devrait pas être prise sur le nombre d'habitants et que Cressier devrait demander une ristourne conséquente pour la hauteur et le terrain ainsi, comme le disait Monsieur Berset, arriver à couper la poire en deux et avoir un projet à CHF 200'000.00.

Jean-Daniel Pointet répond que la clé de répartition a été fixée une fois pour toute et qu'elle ne sera pas changée jusqu'à la fin des travaux. Il est clair qu'il y aura un avantage pour Cressier car nous aurons une possibilité de réserve d'eau. Si nous devons construire un réservoir pour nous uniquement, le coût serait beaucoup plus élevé. L'avantage que nous avons en intégrant ce groupe de communes est de bénéficier de tout le système et de n'avoir que 10,2% à notre charge. Le terrain ne sera pas vendu mais bénéficiera d'un Droit Distinct Permanent.



COMMUNE DE CRESSIER

Richard Pilloud relève que nous sommes déjà avec Morat pour les pompiers. Nous voyons une augmentation de coût quasiment de 40%. Qui peut nous sécuriser sur le prix de l'eau quand nous serons branchés à ce système. Pouvons-nous instaurer un maintien du prix de l'eau actuel et les taxes aussi pour les 20 prochaines années ?

Jean-Daniel Pointet répond que ce n'est pas possible car aujourd'hui à CHF 1,20 nous sommes extrêmement bas. Le prix sera maintenu tant que possible mais il se peut que le prix doive être adapté.

Gil Meienberger aimerait donner une réponse régulatrice à cette question. Le prix de l'eau est fixé par la loi régissant l'eau potable qui donne exactement les paramètres qui composent le prix de l'eau. Le renouvellement, financement à terme des installations amorties, l'exploitation, les frais financiers, l'énergie etc. Tout est en rapport avec la production et la distribution de l'eau qui peuvent influencer les frais. Sur le plateau Suisse les prix se tiennent. Il faut imaginer en haut Valais lorsque vous avez de l'eau qu'il faut reminéraliser ou ultra-filtrer et qu'il existe 10 km de conduite pour 3 habitations, là le prix passe à CHF 10.00 au m³. Mais ici, au final le prix est de CHF 2.00 à CHF 2,50 avec la taxe de base. Si le prix est en dessous, il ne reflète pas les coûts réels. C'est le problème soulevé dans le PIEP où tous les coûts sont optimisés selon la loi sur l'eau potable. La marche à suivre ; le PIEP, détermination des coûts et refonte des règlements d'ici 2020. Cressier a déjà fait le travail. Le règlement répartit les coûts déterminés dans le PIEP. Toutes les communes sont sous le même régime et il est certain qu'en 2025, lorsque tout le monde aura fait son règlement, les prix seront sensiblement les mêmes partout. Il rappelle qu'il faut prendre le prix au robinet. Le TWB est un grossiste et pas un distributeur final. Il faut bien distinguer les deux choses. IBMurten va prendre de l'eau et la distribue jusqu'au robinet comme Cressier d'ailleurs. TWB pompe, stocke et ensuite distribue l'eau aux communes ainsi ils sont moins chers mais, les distributeurs jusqu'au robinet, hydrantes etc. restent les communes. Il y a donc une différence entre grossiste et détaillant.

Best Mathys tient à féliciter la commune pour ce projet. Il a toujours été contre le TWB car la commune perdrait son indépendance et son réservoir mais devrait conserver son puits. Dans le premier projet 2008, il y avait des incertitudes par rapport aux puits et surtout ceux de Cormondes. Avec ce nouveau projet, nous restons indépendants et le prix de CHF 500'000.00 est vraiment raisonnable car nous ne trouverions pas une meilleure solution et surtout pas avec le TWB qu'il connaît parfaitement aussi.

Heinrich Rengel prend la parole et dit que nous entendons beaucoup de chose et un expert. Il a l'idée que ce qui se dit ici n'est pas la vérité. Il a vu sur la présentation du mot de Courgevau. Il a été dit que pour Coussiberlé et Courlevon, Cressier a un compteur. La question qu'il adresse directement au Syndic : est-ce qu'il existe également un compteur pour Courgevau ? Savez-vous exactement combien de m³ partent à Courgevau ?

Jean-Daniel Pointet répond que la commune est informatisée à la pointe et que nous connaissons exactement le nombre de m³ qui partent à Courgevau et combien nous en recevons de Courgevau. Un échange régulier entre les deux communes s'effectue. Nous savons combien d'eau est pompée au puits, à la station de pompage, combien de m³ restent dans le réservoir etc. Nous sommes au 21^{ème} siècle et nous sommes équipés.

Heinrich Rengel demande s'il est vrai que Courgevau peut ouvrir la vanne de Cressier sans qu'on le sache ? Nous avons un réservoir et quelqu'un d'autre peut ouvrir la vanne depuis l'extérieur, il demande si cela est vrai.



Le Syndic confirme

Heinrich Rengel poursuit en prétendant que Cressier est un magasin self-service et que ceci débouche ensuite sur des alarmes quand le réservoir est vide car quelqu'un ouvre la vanne sans que nous le sachions. Monsieur dit-il, vous parlez du puits de Froideville. Vous savez pertinemment que les conduites sont toutes bouchées et rouillées. Courgevoux a besoin de notre eau. Monsieur Rengel pense que le problème est absolument mal réglé, que les accords datent et que Cressier fait les frais pour Courgevoux qui n'a pas réglé ses problèmes. Cressier alimente Courlevon qui est une commune de Morat, il pense que c'est à Morat de le faire. De plus, l'eau d'IBMurten est de l'eau du lac, sa qualité n'a rien de comparable avec celle de Cressier. Il pense qu'au lieu de faire de grands plans, de grandes boucles et des choses comme ce qu'il a entendu toute la soirée, il serait mieux d'envisager de rester autonome et d'assurer nous-mêmes notre sécurité. Il a peur que nous fassions des frais pour les autres surtout pour IBMurten.

Jean-Daniel Pointet dit à cette personne qu'elle parle de Froideville mais qu'elle n'est pas tout à fait au courant. Cet été en juillet, Courgevoux nous a livré 2'000 m³ d'eau. Ce n'est pas nous qui livrons à Courgevoux mais bien Courgevoux qui nous donne de l'eau.

Courgevoux a bénéficié d'une liaison directe avec Morat pour sa propre alimentation en eau vu que son puits était en réfection. Nous avons ainsi reçu de l'eau. Courgevoux peut ouvrir la vanne de Cressier mais nous en sommes informés à chaque fois, ceci se fait d'entente entre les deux communes. Ensuite, la question de l'eau du lac de Morat, TWB reçoit de l'eau du Grand-Fribourg il s'agit de l'eau du lac de la Gruyère alors un lac ou un autre c'est égal.

Le Syndic dit vouloir présenter le TWB.

Vincent Bourquin intervient. Il s'adresse au Conseil communal en disant qu'il essaye de s'intéresser aux sujets des assemblées communales et qu'il découvre l'ordre du jour. Il est déçu d'avoir un cours et des dissensions autour du prix du m³, des liaisons intercommunales, capacités de réservoir etc. Il y a tant à faire dans une commune et perdre autant de temps sur ces choses est inutile. Il n'a jamais entendu dire qu'un village entier a été décimé entièrement par contamination massive ou de soif. Les débats deviennent extrêmement techniques et ça n'encourage personne à venir aux assemblées et surtout pas les jeunes. Il serait plus intelligent de régler ceci en sous-commission car ça devient pénible. Il termine par : Voici mon coup de gueule.

Applaudissement d'une partie de la salle.

Jean-Daniel Pointet remercie Monsieur Bourquin mais dit que le sujet doit de toute façon passer en Assemblée communale.

Armin Aebi veut absolument parler de l'eau du lac de la Gruyère et s'impose. SINEF est lié au lac de Gruyère comme le TWB de la région de Corpataux. Sarine campagne a 25% d'eau du lac de la Gruyère qui est essentiellement distribuée aux communes qui ont toujours été liées au TWB. 75% d'eau provient de l'ancienne source de Cardinal. Si TWB prend de l'eau au lac de Gruyère ou la région, c'est uniquement pour alimenter la Micarna, cette eau n'est pas mise en réseau. Selon le chef d'exploitation de Corpataux, notre région n'aura que rarement voire jamais d'eau du lac de Gruyère. Que ça soit clair !



COMMUNE DE CRESSIER

Le Syndic commence finalement sa présentation

Deux variantes ont été demandées par l'Assemblée communale. Les autorités n'en présentent qu'une seule car le TWB ne nous soumet aucune offre. Selon extrait pris sur internet du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 15 mai 2019 de TWB il est dit que :

« Traduction : Le 06.03.2019 une séance a eu lieu avec Cressier. Cressier, voulant garder son réservoir et sa conduite, a demandé une nouvelle offre. Le Comité a décidé de ne faire aucune offre car le TWB est intéressé au concept complet avec les autres communes. »

Dans ce cas une séance doit avoir lieu avec le Bureau Hollinger, engagé par Morat. »

Nous avons reçu, le 18 novembre, une lettre du TWB qui redit leur intérêt à obtenir notre réservoir et notre conduite du maillage.

La deuxième raison est que le TWB veut que le Conseil communal leur donne son accord de leur céder le réservoir de Bouley et la conduite principale du maillage avant de nous faire une offre. Le Conseil communal a voté à l'unanimité pour garder les deux éléments de son réseau d'eau et de plus, il n'est pas d'accord de rendre une décision avant d'avoir en main une offre du TWB, personne n'achète une maison avant d'en connaître le prix.

De plus, ce n'est pas une décision du Conseil communal mais de l'Assemblée communale. C'est une forme de chantage du TWB. Nous voulons l'offre avec les deux variantes. Viens s'ajouter un autre problème avec le TWB. Il s'agit d'une association de communes au sens de l'art. 109 de la loi sur les communes. L'art. 126 du règlement d'application de loi sur les communes parle du secret de fonction. A notre grand étonnement, certains citoyens ont reçu copies des correspondances et des pv de séances que les autorités ont eues avec le TWB. Le comble fut la lettre du 18 novembre pour laquelle une entrevue avec le TWB a eu lieu le vendredi 22 novembre ; le lundi 24 novembre un citoyen demandait audience en nous rapportant les faits du vendredi. Ceci est inadmissible et scandaleux de la part d'une société qui se dit sérieuse.

Le Conseil communal est contre la cession du réservoir et de la conduite principale. Les raisons sont les suivantes :

- Un réseau d'eau comprend - une source ou un puit, une station de pompage, - un faisceau de conduites à l'intérieur du village, - un réservoir ayant une réserve incendie et d'eau d'alimentation.
- Il n'est plus possible de gérer le puit, la station de pompage et le faisceau de conduites sans le réservoir.
- Financièrement, le réservoir et la conduite ne coûtent que peu d'argent par année, alors que le puit et la station de pompage coûtent beaucoup plus cher.
- La durée de vie du puits est de 50 ans, la station de la Motte de 50 ans non-compris la gestion-commande qui est de 20 ans.
- Le réservoir est calculé pour une durée de vie de 66 ans, les conduites pour 80 ans.
- Le réservoir a été construit en 2001 et la conduite principale en 2013. Ainsi les frais pour le réservoir et la conduite sont moindres par rapport aux autres frais.
- La 1^{ère} conduite qui va de la Motte à Bouley date de 1957



COMMUNE DE CRESSIER

Le coût comparatif calculé sur la publication internet du TWB (16.05.2019) sont démontrés.

Il en ressort que pour le fonctionnement Cressier aurait dû payer cette année environ CHF 47'000.00 et pour les investissements prévus jusqu'à maintenant, une somme de CHF 307'800.00 nous incomberait.

La comparaison avec ces chiffres et le CCMM :

	CCMM	TWB
Investissement	CHF 460'000.00 définitif	CHF 308'000.00 évolutif selon les projets de l'Association
Fonctionnement (montant annuel)	CHF 2'500.00 Soit CHF 10'000.00 répartis sur les 4 communes	CHF 47'000.00 Évolutif selon le budget annuel du TWB

Après avoir payé les frais susmentionnés, la commune assume encore l'entretien de son réseau qui restent à sa charge dans les deux cas de figure.

Le Syndic passe la parole à l'Assemblée concernant le TWB

Noël Simonet qui aurait beaucoup à dire mais qui va s'en tenir à l'essentiel. Il commence par rapport à ce qui a été dit des relations avec le TWB. « Le réseau d'eau du TWB est d'avis que les aspects financiers et techniques devraient être réglés dans un groupe de travail conjoint avec IBMurten Cressier et TWB. Ils sont ouverts à des discussions pour un groupe de travail et sont à disposition ».

Un point très important c'est la forte consommation d'eau. Ceci a déjà été un sujet. Courgevaux dans son bulletin d'information de mai 2019 dit :

« Courgevaux peut compter sur un réseau de distribution d'eau potable très performant notamment avec des sources d'eau sur le haut de la commune et un puits dans le secteur de Froideville. Cette eau est de très bonne qualité et ne subit ni traitement avant d'être distribuée dans le réseau d'eau de la commune mais aussi pour les villages de Greng, Villars-les-Moines et Cressier ».

Donc Courgevaux livre de l'eau à plusieurs partenaires.

Noël Simonet continue la lecture du bulletin d'information :

« Depuis deux ans environs notre puits de Froideville est mis à forte contribution. Pour fournir en tout temps l'eau nécessaire à notre vie quotidienne, nous remarquons depuis quelques mois qu'il a plus de difficulté à remplir sa tâche ».

Noël Simonet : Le puits de Froideville s'est fatigué juste au moment où nous avons reçu l'avis d'économiser l'eau.



Noël Simonet

Suite de la lecture du bulletin de CourgevauX : « Le puits de Froideville ne débitait plus d'eau. Pendant un mois et plus, une entreprise munichoise a essayé de le réparer. Le minimum a été fait et des travaux plus importants seront nécessaires encore. Pour remédier à cela, une série d'assainissement sera effectuées ce printemps dans notre puits et notre approvisionnement en eau sera complété grâce à l'aide des services industriels de Morat et du réseau communal de Cressier. Ce projet CCMM est très important pour CourgevauX car un volume de stockage d'eau est très primordial pour le futur de notre commune. Nous voulons également conserver la maîtrise de notre réseau et ainsi que notre eau qui est une richesse pour le village. Le projet CCMM prévoit cela et intégrera les besoins de tous avec une liberté d'exploitation de chaque commune, ce qui est cher à nos yeux. »

Noël Simonet : Donc pour combler le déficit dû à la casse du puits de Froideville, l'eau de Cressier a été pompée tout simplement. De sorte que le réservoir de Cressier était vide à 2h du matin et que Monsieur Carvalho a dû intervenir, il y avait des alarmes et c'est arrivé à plusieurs fois. Des téléphones électriques entre les deux responsables du service des eaux n'arrangent pas l'ambiance de notre commune. Donc nous livrons de l'eau à CourgevauX qui livre de son côté de l'eau à plusieurs autres communes. C'est d'un non sens... , c'est une fabrication artisanale que nous avons faite. Il n'y a pas de compteur, il regrette de dire cela au Syndic, mais la commune n'est pas en mesure de déterminer le nombre de m³ d'eau qui va dans un sens et dans l'autre. C'est à bien plaisir, un petit peu en avant un petit peu en arrière.

Noël Simonet sait de quoi il parle et poursuit en disant qu'il se raconte pas mal de choses. Il regrette qu'un sujet aussi important que l'eau soit traité dans une Assemblée communale avec plusieurs autres objets. Il aurait été nécessaire et intelligent d'avoir une Assemblée avec des explications car ça intéresse beaucoup de monde. De plus, le réservoir qui est en projet à Bouley, c'est pour l'eau du lac à Morat qui a des soucis. 80% de l'eau en Suisse est de source et IBMurten à 15% de sources et 80% d'eau du lac, donc le réservoir servira à mélanger notre eau qui sera noyée. Monsieur Simonet dit au revoir et quitte la salle en parlant encore sans micro donc de manière inaudible.

Gil Meienberger réplique que ce n'est pas juste ce qui s'est dit.

José Carvalho prend la parole et dit que depuis le 25 juin et jusqu'à fin août, CourgevauX nous a livré 2'200 m³ d'eau. Si nous n'avions pas eu cette eau, les vannes de Cressier auraient dû être fermées. Il y a eu régulièrement des alarmes, durant la nuit c'est vrai, mais toutes les données sont enregistrées sur le système gestion des eaux. Tout le monde peut venir les consulter. Nous avons, dans le malheur de CourgevauX, pu recevoir l'eau pompée pour ce village car, durant la période des travaux à Froideville qui produit 70% de son eau potable, c'est Morat qui a alimenté CourgevauX directement. Nous avons reçu le 30% du reste pompé de nos voisins et sans cet apport d'eau nous aurions eu des problèmes, les vannes auraient dû être fermées à plusieurs reprises car notre puits produit 350 l/min. Nous avons consommé par moment 600 l à 800 l/min durant des heures. C'est une chance que nous avons eue cette année grâce à l'eau pompée à CourgevauX mais, l'état critique dure déjà depuis 2015 à notre puits. La nappe est basse, nous avons perdu 6 cm. Ce n'est que maintenant, au début décembre, que 3 cm ont été rattrapés car notre consommation a baissé et les pluies sont arrivées, mais la nappe baisse depuis plusieurs années. Le problème n'est pas que chez nous c'est une situation générale.

Le Conseiller réfute les dires de Monsieur Simonet et invite chacun à venir consulter les données de l'eau à l'Administration où tout est disponible en tout temps. Nos installations sont modernes et fiables.



Willi Aebi regrette un peu car dans le message il est dit que le TWB ne peut pas entrer en matière. Selon les explications, TWB est quand même intéressé à une liaison avec Cressier. Tout à coup des chiffres sont démontrés, même en n'étant pas le plus bête, il n'arrive pas à suivre certainement comme chacun ici présent. Il regrette de devoir insister sur le fait que l'Assemblée veut deux variantes CCMM/TWB. Il veut connaître les détails avec la liaison TWB ce qui a été demandé à l'Assemblée du printemps. Maintenant des problèmes ont été créés par de longues discussions ; si les deux variantes avaient été présentées ce soir le choix de la meilleure aurait été possible. Il ne peut pas accepter ce projet comme il est présenté et demande à l'Assemblée de ne pas de la refuser et d'attendre une présentation des deux variantes.

Jean-Daniel Pointet remercie Willi Aebi de son intervention qui continue en disant que le Conseil communal ne veut pas mettre en jeu le réservoir et c'est pour ça que le TWB ne peut pas entrer en matière. Le Conseil pourrait montrer la variante avec la possibilité de donner le réservoir et en suite la décision sera prise, c'est simple selon Monsieur Aebi.

Le Syndic poursuit en disant que pour présenter quelque chose il faut avoir des chiffres et nous n'en n'avons aucun de la part du TWB. Les chiffres de ce soir ont été tirés, dans internet, du pv de la dernière assemblée des délégués du TWB et nous avons simulé les calculs avec les données de Cressier.

Willi Aebi insiste pour avoir une offre du TWB pour pouvoir décider.

Claude Maier prend le micro disant ne pas être pas spécialiste en matière d'eau mais, qu'il rejoint Monsieur Bourquin car ces discussions ne sont pas parlantes. Il est certain que le Conseil communal a fait son travail, il a proposé quelque chose de clair et Monsieur Maier ne voit pas pourquoi continuer à discuter.

Le Conseil communal remercie Monsieur Maier. Une partie de l'Assemblée applaudit.

Armin Aebi s'excuse de prendre encore une fois la parole mais il vaut faire une contreproposition. Il y a un malaise d'entendre toutes ces discussions. Il est impossible de juger la situation. Il y a une proposition qui a été faite de faire un groupe de travail entre TWB, IBMurten et Cressier et il faut en profiter pour éclaircir l'affaire et demander si possible l'alternative souhaitée.

Il fait la proposition de faire voter l'Assemblée facultativement pour le don du réservoir ou non. Il est ridicule de parler au plan régional qui est nécessaire et de rester ainsi fixé sur le patrimoine.

Jean-Daniel Point dit que le point a assez duré. Monsieur Meienberger a été assez clair en disant que la liaison aura lieu plus tard avec le TWB dans laquelle Cressier ne supportera aucun frais. Notre entrée au TWB coûterait 1 million et TWB aimerait nous échanger cette somme contre les installations. Le Conseil s'est prononcé contre la cession du réservoir et la conduite. En entrant au TWB nous sommes ensuite partie prenante dans le fonctionnement et les investissements de l'association de communes tandis qu'avec CCMM nous payons une fois et nous sommes libres, même de faire un arrangement avec le TWB.

Le Syndic passe la parole à Christiane Pilloud qui lit le rapport de la commission financière.



Le vote est procédé à main levée

Total des coûts **CHF 510'000.00 (TVA incluse)**

Financement par:

La charge de préférence à 50% CHF 250'000.00

Part à la subvention ECAB CHF 51'000.00

Directement du fonds de commune CHF 209'000.00

Résultat du vote : 45 oui 17 non 12 abstentions

2.2.2. REFECTION DE QUATRE TRONÇONS DES CHEMINS AF

Le réseau des chemins AF s'étend sur environ 8 km. Il a été terminé en 2009 lors du remaniement parcellaire. Ces chemins nécessitent un entretien régulier (reboucher les nids de poule, vider les renvois d'eau, etc.).

Les plus grands facteurs de détérioration sont les eaux de ruissellement et l'usure causée par la circulation. Certains tronçons du réseau de Cressier sont plus touchés que d'autres. Après 10 ans d'utilisation, la couche de roulement s'est réduite sur les chemins les plus fréquentés et les orages ont endommagé les secteurs les plus pentus.

Dans le but de maintenir le réseau en bon état, il serait judicieux de planifier un rafraîchissement des chemins les plus dégradés. Cet investissement se ferait sur 4 ans.

Une somme de CHF 20'000.00 par an serait dépensée pour la réfection des tronçons suivants :

- Chemin de la ciblerie partant de la halle direction ciblerie
- Chemin qui longe la voie de chemin de fer
- Chemin longeant la Bibera séparé en deux tronçons

Coût total **CHF 80'000.00**

=====

Financement par le biais du fonds de commune.

Des subventions pourront être obtenues car après 10 ans de construction les critères sont remplis.

David Humair se réfère à l'invitation et demande s'il s'agit de reboucher les nids de poules et vider les renvois d'eau uniquement.

Gaetan Grossrieder dit non, ceci est l'entretien que nous faisons durant l'année. L'investissement est une réfection plus lourde qui consisterait à refaire la couche de roulement.

David Humair qui a marché 1'700 km dans les environs de Cressier ces 9 derniers mois et est passé des dizaines de fois sur ces chemins a effectivement constaté qu'il y a des nids de poule par contre, il a de la peine à imaginer un coût de CHF 80'000.00 vu le bon état actuel de ces chemins, à part peut-être celui en dessus de la voie de chemin de fer.

Gaetan Grossrieder répond que les chemins de la ciblerie et celui le long de la voie de chemin de fer présentent le même problème car la couche a été mélangée à du ciment et ça rend l'entretien plus compliqué. Il y a deux couches dans un chemin, le coffre et la couche de fermeture qui assure le roulement.



COMMUNE DE CRESSIER

David Humair demande qui roule sur ces chemins à part un tracteur deux fois par mois ?

Gaetan Grossrieder la fréquence est plus élevée. Le conseiller argumente encore que le prix moyen de réfection sur le marché est de CHF 30.00 / au m courant. De nouvelles et surprenantes méthodes sont en cours. Selon une offre reçue, le prix pour le chemin de la Bibera se monte à CHF 14.00/ m courant ce qui est très bas soit CHF 34'000.00, ce chemin nous a coûté en entretien (sans les dégâts castors) entre CHF 7'0000.00 et CHF 10'000.00 entre 2018 et 2019. Si la réfection est faite, aucun autre entretien ne sera nécessaire ces deux prochaines années et ensuite l'entretien annuel devrait baisser.

Alessandro Candela pense, concernant les 3 tronçons mentionnés, qu'il serait judicieux de mettre le chemin de la ciblerie en attente. Il y a, à proximité, un projet d'élevage de 4'000 poulets qui mériterait d'être étudié autant pour la consommation d'eau que pour le trafic.

En effet, le quartier subit déjà le passage des machines agricoles de jour comme de nuit à la suite de la construction des deux hangars à la route de Villars-les-Moines. L'élevage en projet accentuera encore le trafic car les poulets ne seront pas véhiculés en vélo. Il serait bien de penser à une route de contournement pour réguler le passage des véhicules et éviter la traversée du centre village.

Gaetan Grossrieder remercie Monsieur Candela. Le projet pour les poulets n'est pas situé exactement dans le même secteur. Par contre au niveau de l'agenda des travaux de réfection des chemins AF, nous commencerons probablement par celui de la Bibera pour économiser les réparations d'appoint ; économiquement c'est plus intéressant.

Beat Mathys ancien Président du Syndicat d'améliorations foncières lors de la construction de ces chemins, dit qu'il est très content du projet de réfection pour le long de la Bibera mais pour les autres chemins il est important d'observer qu'à l'époque, ces passages n'ont pas été faits sur deux couches mais en monocouche. La construction contenait d'abord du gravier rond sur 30 cm et ensuite du ciment a été rajouté et mélangé ce qui donne une route très dure qui supporte le passage des tracteurs. Pour refaire ceci, il faut des machines très performantes et le budget de CHF 20'000.00 ne suffira pas.

Pour les tracteurs il n'est pas nécessaire de refaire ces chemins mais pour le passage à vélo et à pied c'est une autre question.

Gaetan Grossrieder confirme les dires de Monsieur Mathys. Deux offres ont été demandées car les chemins de la ciblerie et de la voie de chemin de fer demanderont un outillage beaucoup plus lourd et le prix est pratiquement le double. L'entreprise qui effectue ce travail est venue sur place pour estimer les travaux et la difficulté.

Beat Mathys propose de demander une offre également à la maison Grisoni et Zaugg qui ont fait les chemins à l'époque.

Gaetan Grossrieder dans son métier de garde-forestier, il a eu l'occasion d'apprécier plusieurs sortes de chemins. Il pense que ceux contenant du ciment sont généralement prévus pour du court à moyen terme (5 à 6 ans) et que leur entretien devient ensuite plus compliqué. La situation n'est pas définitive mais nous allons certainement adopter pour un entretien plus régulier dans l'optique présentée ce qui sera plus économique à plus long terme.

Comme il n'y a plus de question la parole est donnée à la commission financière dont la Présidente lit le rapport.

Fernanda Fornallaz demande encore la parole. Elle aimerait proposer de voter uniquement pour la réfection de la route de la Bibera vu que c'est le plus urgent et que les prix ne sont pas les mêmes.



COMMUNE DE CRESSIER

Jean-Daniel Pointet dit qu'il est prévu de répartir les montants sur quatre ans.

Fernanda Fornallaz demande quelles sont les garanties que la Route de la Bibera sera faite la première ?

Gaetan Grossrieder reprend le micro et répond qu'en fait il avait été prévu de commencer par les chemins semi-cimentés semi-gravier. Mais au vu de l'état du chemin de la Bibera et des coûts effectifs annuels d'entretien, commencer par ce chemin nous permettra de réaliser des économies à court et moyen terme. La logique ira dans ce sens pour le début des travaux.

Jacques Hayoz dit que la question de Madame Fornallaz est de séparer les deux objets soit 1^{er} objet le chemin de la Bibera et le deuxième objet les deux autres tronçons.

Jean-Daniel Pointet dit oui, la question a été très bien comprise. Mais le vote se portera comme il se doit d'abord sur la proposition du Conseil communal et ensuite, si elle est refusée, la proposition de Madame Fornallaz sera votée.

Le vote à main levée révèle l'acceptation de l'investissement à raison

67 oui 4 non 1 abstention

La boursière lit encore les chiffres des investissements reportés en 2020

1 ORDRE PUBLIC

Le Centre de renfort de Morat est terminé. Les décomptes définitifs seront établis en 2020.

Une subvention ECAB à hauteur de CHF 1'770'000.00 paraît au budget 2020 de l'ASPRM ce qui représente CHF 127'144.60 pour Cressier.

3 CULTES, CULTURE ET LOISIRS

340.501.01 Les CHF 40'000.00 pour la place de jeu des Chenevières sont reportés.

4 SANTÉ

400.522.00 Le montant de CHF 92'000.00 en suspens pour l'agrandissement de l'Hôpital de Meyriez fait toujours l'objet d'un recours auprès de la Préfecture de la Veveyse.

410.522.00 CHF 110'000.00 Montant en charges liées concernant les agrandissements et transformation des homes médicalisés communiqué par le RSL.

7 PROTECTION – AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

710.501.03 Aménagement et assainissement de la zone de Foumet

Un report de CHF 431'000.00 est prévu pour la finition du projet. Investissement de départ CHF 850'000.00.

710.522.00 Participation à la STEP intercommunal

Un ajout de CHF 10'000.00 sur les CHF 41'0000.00 déjà prévus, nous a été communiqué par le ARA Obere Bibera. Les travaux devraient débiter l'an prochain.

790.501.00 Aménagement de la zone artisanale

Les engagements à ce jour sont à hauteur de CHF 579'200.00 un montant de CHF 370'000.00 est donc reporté pour la finition des travaux. Investissement de départ CHF 950'000.00.



Fonctionnement 2020	Charges	Produits
0. Administration	496'190.00	54'500.00
1. Ordre public	129'910.00	65'000.00
2. Enseignement et formation	1'531'747.00	235'840.00
3. Culte, Culture et Loisirs	176'800.00	12'070.00
4. Santé	343'460.00	-.--
5. Social	464'700.00	1'000.00
6. Transports et communications	355'500.00	92'900.00
7. Protection – Aménagement et environnement	552'140.00	478'295.00
8. Economie	18'800.00	8'200.00
9. Finances et impôts	1'257'950.00	4'385'930.00
Totaux	5'327'197.00	5'333'735.00
Excédent de produits	6'538.00	

Investissements 2020	Charges	Produits
0. Administration	-.--	-.--
1. Ordre public	-.--	127'145.00
2. Enseignement et formation	-.--	0.00
3. Culte, Culture et Loisirs	40'000.00	-.--
4. Santé	202'000.00	-.--
5. Social	-.--	-.--
6. Transports et communications	-.--	-.--
7. Protection – Aménagement et environnement	1'362'000.00	321'000.00
8. Economie	80'000.00	-.--
9. Finances et impôts	-.--	-.--
Totaux	1'684'000.00	448'145.00
Excédent de charges		1'235'855

Jean-Daniel Pointet demande à l'Assemblée de voter à main levée pour l'acceptation du budget de fonctionnement et des investissements 2020.

Résultats : 66 oui 1 non 5 abstentions



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Assemblée communale du mardi 3 décembre 2019 :

1. BUDGET 2020

Les membres de la Commission financière de la commune de Cressier se sont réunis le lundi 11 novembre 2019 avec le Syndic responsable des finances Jean-Daniel Pointet et la boursière communale Sylvie Staehlin. Les documents du budget de fonctionnement et d'investissements 2020 leurs avaient été transmis quelques jours plus tôt. Le Syndic et la boursière communale ont présenté et expliqué les budgets à la Commission financière et répondu à ses questions. Nous les remercions très sincèrement pour l'excellente présentation, la clarté des explications et des informations données. La Commission s'est entretenue une dernière fois le 26 novembre 2019.

Le plan financier sur les 5 prochaines années montre que la hausse du taux d'imposition et la réintroduction de la contribution immobilière votées il y a une année sont suffisantes à court terme. Nous contribuons en 2020 encore à hauteur 937'000 francs à la péréquation financière, alors que le montant stabilisé (à partir de 2023) pour la nouvelle situation économique de notre commune est estimé à 257'000¹ francs.

Voici notre rapport :

1.1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2020

Après deux budgets en déficit, le budget 2020 affiche un bénéfice de 6'538 francs. L'entrée en force en 2020 de la réforme fiscale cantonale sur les entreprises engendre une diminution² des impôts sur les personnes morales qui est estimée à 457'000³ francs. Par contre, la « contribution transitoire » à la réforme fiscale s'élève à 517'000⁴ francs et compense entièrement cette baisse grâce aux entrées record d'impôts en 2015, année de référence pour ce calcul.

Les éléments du budget de fonctionnement 2020 suivants sont portés à l'attention de l'assemblée :

- L'amélioration de la situation financière a permis au Conseil communal de stopper les mesures d'urgences prises ces deux dernières années.
- La participation à l'association « Feuerwehr Regio See » est en constante augmentation. Depuis 2015, la contribution de la commune de Cressier a augmenté de 48%⁵. La taxe par habitant est passée durant cette période de 56.10 francs à 74 francs, soit 32% d'augmentation. Le solde est dû à l'augmentation du nombre d'habitants. Si on part du principe que l'augmentation du nombre d'habitants est identique dans toutes les communes affiliées, elle devrait provoquer un abaissement de la taxe par habitant. Or, c'est la tendance inverse qui se produit.

La Commission financière demande à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement de 2020 tel qu'il est proposé par le Conseil communal.

¹ Cette différence de 937'000 – 257'000 francs = 680'000 représente 13% des charges budget de fonctionnement 2020.

² Le montant des recettes d'impôts sur les personnes morales pour 2020 est estimé en soustrayant 61.8% de l'impôt sur les bénéfices et 70.3% sur l'impôt sur le capital avec l'année de référence 2019

³ Impôt sur le bénéfice facturé en 2019 = CHF 630'000.00 -61.8% soit diminution de 390'000.-

Impôt sur le capital facturé en 2019 = CHF 98'000.00 -70.3% soit diminution de 67'000.- pour un total de 457'000.-

⁴ 900.451.00 Compensation de base - Réforme fiscale 347'000.-

900.451.01 Compensation cas de rigueur - Réforme fiscale 170'000.- pour un total de 517'000.-

⁵ Position 140.352.00: 50'265 francs en 2015 (56.10 /hab.) et 74'400 francs en 2020 (74.-/hab.)



1.2. BUDGET D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2020

1. Budget d'investissements en cours ou liés

Les investissements suivants sont en cours de réalisation ou sont liés à des engagements dans des associations. Ils sont listés à titre informatif.

400.522.00 Part. à l'agrandissement de l'Hôpital de Meyriez 92'000 francs

Ce montant supplémentaire de 10% est contesté par le Conseil communal auprès d'un préfet. Une modification non réglementaire de la clé de répartition serait en cause.

410.522.00 Agrandissement et transformation homes méd. 110'000 francs

710.501.03 Aménagement et assainissement zone « Fomet » report 431'000 francs

710.522.00 Participation à la STEP intercommunale 51'000 francs

Un ajout de 10'000 francs sur les 41'000 prévu a été communiqué par l'association « ARA Obere Bibera ».

790.501.00 Aménagement zone artisanale report 370'000 francs

2. Budget d'investissements reconduits

340.501.01 Aménagement place de jeu 40'000 francs

Cet investissement a été voté la première fois dans le budget 2014, mais n'a pas encore été réalisé.

3. Nouveaux investissements dès 2020

A) Agrandissement du réseau d'eau

La Commission financière reconnaît la nécessité d'une interconnexion des réseaux d'eaux au niveau régional afin de garantir l'approvisionnement en eau potable sur le long terme. D'un point de vue financier, la commune a les fonds suffisants pour supporter cet investissement de 510'000 francs. Une estimation des charges d'exploitation nous a été présentée et le financement étant connu, la Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter cet investissement.

B) Réfection de quatre tronçons des chemins AF

Le Conseil communal est responsable du maintien des infrastructures. La Commission financière invite l'Assemblée communale à libérer les moyens nécessaires en acceptant cet investissement de 80'000 francs sur 4 ans.

La Commission financière demande à l'Assemblée d'accepter le budget d'investissements 2020 en vote final tel qu'il est proposé par le Conseil communal.

Cressier, le 3 décembre 2019

La présidente

Le secrétaire

Christiane Pilloud Sébastien Berset



3. Nomination d'un membre pour la commission financière

Monsieur Sébastien Aebischer, membre de la commission depuis l'année 2011 a donné sa démission pour l'Assemblée communale d'automne 2019.

La commission financière se compose de cinq membres qui sont désignés par l'Assemblée communale.

Toute personne intéressée par cette fonction peut s'annoncer au bureau communal qui prendra note de la candidature ou se manifester directement lors de l'Assemblée communale.

Le Syndic informe qu'une candidature a été déposée. Il demande si quelqu'un d'autre est intéressé.

Monsieur **David Humair** se présente

« J'habite à Cressier depuis peu de temps. Je suis donc le petit jeune du village. Originaire de la Chaux-de-Fonds, il travaille à l'autorité de surveillance des services de renseignements. Docteur en biologie marié à Muriel présente ce soir et père de trois enfants »

Monsieur Humair est élu à l'unanimité par applaudissement.

4. Approbation du règlement sur la détention et l'imposition des chiens

Règlement sur la détention et l'imposition des chiens

L'Assemblée communale

Vu la loi du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh; RSF 725.3);
Vu le règlement d'exécution du 11 mars 2008 sur la détention des chiens (RDCh; RSF 725.31);
Vu la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1);
Vu la loi du 10 mai 1963 sur les impôts communaux (LICO; RSF 632.1),

Edicte :

CHAPITRE PREMIER : Objet

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but d'assurer l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publics en matière de détention des chiens et de déterminer l'imposition des chiens sur le territoire communal.



CHAPITRE 2 : Obligations du détenteur ou de la détentrice

Art. 2 Obligations du détenteur ou de la détentrice

¹ Le détenteur ou la détentrice d'un chien est tenu de prendre toutes les mesures propres à éviter que son animal ne trouble l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publics.

² Il ou elle annonce sans attendre, au contrôle des habitants de la commune, sa qualité de détenteur ou détentrice de chien, de même que toute modification concernant l'inscription de son chien dans la banque de données AMICUS.

CHAPITRE 3 : Police des chiens

Art. 3 En général (art. 35 et 36 LDCh)

¹ La personne qui détient un chien doit éduquer son animal de façon à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses et doit en tout temps l'avoir sous contrôle.

² Il est interdit, en particulier, d'incommoder des passants et des passantes avec un chien.

Art. 4 Chiens errants (art. 14 et 22 LDCh)

¹ Est considéré comme errant le chien qui échappe durablement à la maîtrise de la personne qui le détient.

² Il est interdit de laisser son chien errer sur le territoire communal.

³ Lorsqu'il apprend qu'un chien erre sur son territoire, le Conseil communal entreprend toute mesure afin d'en identifier le détenteur ou la détentrice. S'il n'y parvient pas, il signale le chien errant au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après le Service) ou, à défaut, à la police.

Art. 5 Chiens dangereux

a) Mesures de prévention (art. 24 LDCh)

¹ Lorsqu'il apprend qu'un chien a adopté un comportement agressif, le Conseil communal prend, envers le détenteur ou la détentrice domicilié-e sur son territoire, les mesures de prévention nécessaires.

² Il peut, notamment :

- a) entendre la ou les personnes victimes du comportement du chien;
- b) entendre le détenteur ou la détentrice et examiner avec cette personne s'il y a lieu de prendre des mesures particulières;
- c) avertir le détenteur ou la détentrice que, en cas de récurrence, le chien sera signalé au Service;
- d) si le comportement du chien laisse craindre la mise en danger de personnes, le signaler immédiatement au Service.

Art. 6 b) Signalement (art. 25 LDCh)

Le Conseil communal est tenu de signaler au Service tout chien:

- a) ayant blessé une personne;
- b) ayant gravement blessé un animal;
- c) présentant des signes d'un comportement d'agression supérieur à la norme.

Art. 7 Espaces interdits aux chiens et tenue en laisse (art. 30 LDCh)

¹ Les chiens sont interdits dans les lieux suivants :



COMMUNE DE CRESSIER

- ⇒ Dans les cours d'école
- ⇒ Sur les places de jeux
- ⇒ Dans le cimetière.
- ⇒

² Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les lieux suivants :

- ⇒ Aux abords de l'école et de la halle de gymnastique
- ⇒ Dans les bâtiments publics

³ Ces restrictions ne sont pas applicables aux chiens d'aide ni aux chiens utilisés lors d'interventions listées à l'art. 30 al. 2 LDCh.

Art. 8 Tenue en laisse en forêt (art. 49 RDCh)

¹ Du 1^{er} avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.

² Les prescriptions relatives aux réserves naturelles sont réservées.

Art. 9 Souillures (art. 37 LDCh et 47 RDCh)

¹ Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.

² Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

Art. 10 Impact sur les cultures, les animaux de rente, les animaux de compagnie, la faune et l'environnement (art. 38 LDCh)

¹ Le détenteur ou la détenteuse veille à ce que son chien ne porte pas préjudice aux exploitations agricoles, aux animaux de rente, aux animaux de compagnie ou à la faune et à la flore sauvages.

² La législation sur la chasse est réservée.

CHAPITRE 4 : Redevances

Section 1 : Impôt communal

Art. 11 Principe

¹ La commune prélève un impôt sur les chiens, exigé de tout détenteur de chiens (personne physique ou morale) domicilié dans la commune.

² La détention de chiens nés ou acquis durant l'année donne lieu à la perception de l'impôt annuel complet.

³ L'impôt est facturé dans un délai de six mois à dater de la naissance ou de l'acquisition du chien.

⁴ La banque de données AMICUS sert de registre fiscal pour le prélèvement de l'impôt.

Art. 12 Montant de l'impôt

Le montant de l'impôt est de CHF 60.00 par chien et par année.

Art. 13 Exonération (art. 47 LDCh et 55 RDCh)

¹ Les chiens d'aide, de l'armée, de la police, des gardes-faune, les chiens d'avalanches, de recherches d'animaux blessés ou morts et les chiens de protection des troupeaux sont exonérés de l'impôt.



COMMUNE DE CRESSIER

² Sont considérés comme chiens d'aide, les chiens d'aveugles et d'handicapés qui, après une formation dans un centre reconnu d'utilité publique, ont pour but l'intégration sociale et professionnelle du détenteur ou de la détentrice.

³ Sont également exonérés les chiens de sauvetage actifs, soit les chiens chargés de sauver des personnes dans des décombres, des avalanches ou en surface, ainsi que les chiens utilisés dans le cadre du projet de prévention d'accidents par morsure.

Section 2 : Emolument communal

Art. 14 Principe

Toute annonce au sens de l'art. 2 al. 2 du présent règlement donne lieu à la perception, par la commune, d'un émolument de chancellerie au sens de l'article 60 al. 3 let. d de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes.

CHAPITRE 5 : Sanctions pénales

Art. 15 Principe

¹ Toute contravention aux articles 4 al. 2, 7 et 9 du présent règlement est passible, selon la gravité du cas, d'une amende de CHF 20.00 à CHF 1'000.00, prononcée par le Conseil communal en la forme de l'ordonnance pénale (art. 86 LCo).

² Le condamné peut faire opposition par écrit auprès du Conseil communal dans les dix jours dès la notification de l'ordonnance pénale. En cas d'opposition, le dossier est transmis au juge de police.

Art. 16 Soustraction à l'impôt communal des chiens.

¹ Toute soustraction à l'impôt communal prévu à l'article 11 du présent règlement est passible, outre l'impôt, d'une amende de CHF 20.00 à CHF 1'000.00, prononcée par le Conseil communal en la forme de l'ordonnance pénale (art. 86 LCo).

² Le condamné peut faire opposition par écrit auprès du Conseil communal dans les dix jours dès la notification de l'ordonnance pénale. En cas d'opposition, le dossier est transmis au juge de police.

CHAPITRE 6 : Intérêts moratoires et voies de droit

Art. 17 Intérêts moratoires

Les impôts, amendes et émoluments non payés dans les délais portent intérêt au taux applicable à l'impôt communal sur le revenu et la fortune.

Art. 18 Voies de droit

a) En général

¹ Sous réserve de l'alinéa 3 du présent article, toute réclamation concernant l'application du présent règlement doit être adressée au Conseil communal dans les 30 jours dès la notification de la décision.

² La décision du Conseil communal peut faire l'objet d'un recours au préfet dans un délai de 30 jours dès sa communication. En matière d'impôt, c'est l'article 19 du présent règlement qui est applicable.

³ Les voies de droit contre une amende sont régies par les articles 15 et 16 du présent règlement.



Art. 19 b) Contestation du bordereau d'impôt

¹ Le contribuable peut, dans les trente jours dès la notification de la taxation ou du bordereau, interjeter une réclamation auprès du Conseil communal.

² En cas de perception des impôts communaux par le Service financier cantonal, les voies de droit sont celles qui s'appliquent aux impôts cantonaux correspondants.

³ La décision sur réclamation est sujette à recours auprès du Tribunal cantonal dans les trente jours dès la notification.

CHAPITRE 7 : Dispositions finales

Art. 20 Abrogation

Le règlement sur la détention et l'imposition des chiens du 14 décembre 2010 est abrogé

Art. 21 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Adopté par l'assemblée communale, le 3 décembre 2019

Le Syndic
Jean-Daniel Pointet

La Secrétaire
Sylvie Staehlin

Approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le

Didier Castella
Conseiller d'Etat, Directeur

Jean-Daniel Pointet demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas le vote est procédé à main levée.

Résultat 68 oui 4 abstentions

5. Promotions civiques

Jean-Daniel Pointet dit qu'il est de tradition à Cressier que les jeunes gens qui ont atteint 18 ans pendant l'année soient reçus à l'Assemblée communale. Cressier compte 11 nouveaux citoyens et un certain nombre d'entre eux ont répondu à l'invitation et reçoivent un cadeau de bienvenue. Il s'agit notamment de Messieurs Kim Bapst, Arthur Pilloud, Jonas Bühlmann et Nikolay Stamatov ; quatre personnes se sont excusées Mesdames Jeanne Gross, Alice Bächler représentée par Madame Bernadette Bächler-Maillard, Messieurs Renzo Barth et Nicolas Riedo.:



6. Divers

Le Syndic ouvre le dernier point.

Le Centre-Village :

Sur les 19 appartements nous avons 17 d'entre-eux qui sont loués et les deux plus grands sont libres.

Zone artisanale :

Une première parcelle de 1'100 m² a été vendue à l'entreprise Krasniqi Paysagiste.

Une deuxième parcelle est en cours de vente et la troisième en discussion.

Antenne Swisscom

Swisscom a fait une erreur d'un mètre dans l'implantation de l'antenne. Une nouvelle mise à l'enquête devra être faite.

Gaetan Grossrieder prend ensuite la parole pour informer l'Assemblée sur la situation du RIAU.

Fin 2018, la commune a entrepris les démarches pour la rénovation des seuils dans le Riau et de ses abords. L'objectif était de remettre en état les seuils et de rendre un peu de lustre au sentier que tout le monde apprécie.

Janvier 2019 Un contact a été établi avec le garde forestier pour une vision locale et nous avons constaté qu'il s'agissait d'une réfection de plus grande envergure qu'imaginée. J'ai alors contacté un bureau d'ingénieur pour élaborer un projet.

Mai 2019 le projet commençait à prendre forme et la commune a reçu un courrier du Sipo Service cantonal des sites pollués nous annonçant que le cadastre allait être mis à jour et que les parcelles concernées allaient être classées dans les sites pollués. Ces qui implique des investigations préalables (investigation historique puis éventuellement investigation technique).

Septembre 2019 Mandat est donné à un bureau de géologie de faire cette investigation historique.

Novembre 2019 Lors d'une séance avec le SEn, le service des lacs et cours d'eau, le service des sites pollués, le bureau chargé du projet de réfection et le bureau de géologie, nous avons pris connaissance du rapport de l'investigation historique et défini la suite des travaux.

Il y a environ 6'000m³ de ruclon sous le Riau. Une investigation technique va être menée au moyen de quelques sondages et analyses du sol et les résultats seront connus fin février.

Si les résultats confirment ce que l'investigation historique a démontré, une surveillance du site pourrait être mis en place.

Coût des travaux : les investigations historiques et techniques coutent un peu moins de CHF 30'000.00 subventionnés à hauteur de 70%.

Les travaux de réfection du Riau sont pour l'heure difficilement chiffrables car nous n'avons pas toutes les données mais, ils sont aussi subventionnés à un taux qui peut varier jusqu'à environ 60% selon le degré de protection des ouvrages (la subvention sera octroyée parce que les seuils protègeront les berges de l'érosion).

Gaetan Grossrieder demande s'il y des questions comme ce n'est pas le cas la parole est passée à l'Assemblée.

David Humair il aime se promener dans le bois de Bouley et là aussi il se posait la question où est la ligne rouge. Des centaines de m³ de bois ont été coupés. Il est halluciné par le volume qui est énorme. La question est : où est la limite car apparemment c'est sec et il y a du bostryche, à ce rythme-là, dans 10 ans nous n'aurons plus de forêt. Pourquoi laisser le bois sur place alors qu'une lutte contre le bostryche est menée ?



COMMUNE DE CRESSIER

David Humair (suite) Quels sont les essences qui sont replantées ? Car si c'est du hêtre et du sapin c'est inutile.

Ne devrait-on pas demander aux entreprises de bûcheronnage de ressemer sous les traces de tracteurs car il y a d'énormes saignées dans la forêt et ce n'est pas beau.

Un dernier point sur la cabane forestière qui comme son nom l'indique est une cabane forestière et devrait permettre à chacun de pouvoir entrer en communion avec la nature. Elle se situe à un temps de marche de 10 minutes de la chapelle St-Urbain et à 12 minutes du stand de tir où plusieurs places de parc sont disponibles. Est-il dès lors normal que les visiteurs se rendent tous en voiture à la cabane ? Le record qu'il a compté est de 47 voitures parkées près de la cabane. Ne pourrait-on pas limiter le trafic uniquement aux personnes à mobilité réduite.

Gaetan Grossrieder répond par rapport aux coupes d'arbres. La plupart des travaux qui sont effectués dans nos forêts sont effectués par la Corporation forestière du Haut Lac. Les employés sont actuellement au travail. C'est un peu moins de coupe qu'évoqué mais tout est réglementé. Tout est mis en œuvre pour le soin de la forêt ; sont coupés les m³ qui poussent et pas ceux qui sont déjà en capital. Le nouveau plan de gestion 2019 – 2029 a été élaboré, la forêt de Bouley est passée en zone d'accueil soit aménagée le plus agréablement possible pour le public. Le but est de la transformer en forêt pérenne ce qui signifie qu'il y aura des grands et des petits arbres sur une même parcelle donnée. La monoculture sur des parcelles plus grande sera abandonnée. Ce projet implique un abaissement du volume sur pied. Tout le bois qui se trouve en bord de route est quasiment en totalité des hêtres dépérissants et du bostrychés. Ce dernier est normalement vite évacué et s'il reste sur place c'est que le bostryche est déjà inactif.

David Humair aborde un sujet concernant la parcelle No 2296 située à l'entrée du village côté administration. Ce terrain comprenant un immeuble protégé en catégorie 2 qui est en ruine de manière visible depuis 2014 sur google map. Qu'est-il envisagé d'être fait sur ce bâtiment dans un futur proche ? Ce n'est pas une belle carte de visite pour le village.

Jean-Daniel Pointet répond à Monsieur Humair que les biens culturels ont admis qu'une partie de la ferme peut être démolie mais le reste doit être transformé. Les propriétaires sont de Guschelmuth et doivent faire le nécessaire ils ont été avertis par écrit.

David Humair a ramassé trois fois 30 litres de déchets en 3 promenades espacées sur trois mois notamment le long du chemin qui descend de la chapelle à la route cantonale. Les déchets se composent principalement de paquets de cigarettes (Winston bleue), de canettes de Coca-Cola et de RedBull et autres déchets liés à la consommation de boissons et de nourriture. Serait-il possible de mettre un panneau interdisant le « littering » dans cette zone ?

Jean-Daniel Pointet dit que les employés communaux ramassent régulièrement les déchets le long de cette route. Les gens devraient être mieux éduqués.

René Schorro qui ne prend pas le micro ajoute qu'il passe tous les jours à pied dans le village et dit que c'est affreux de voir ce qui est jeté. Il ramasse aussi les déchets qui traînent. Les gens sortent du shop et lance tout par terre. Il n'arrive pas à comprendre pourquoi les gens font ceci.

Rose Steinmann continue à propos des déchets qu'elle ramasse également en se promenant. Elle demande où doit-elle les déposer dans ses propres déchets où ailleurs ?

On lui répond qu'elle peut les déposer à la déchetterie communale.



COMMUNE DE CRESSIER

Richard Pilloud vu que nous venons de passer le règlement pour la détention des chiens, il aimerait parler des Robidogs. Il pense qu'il faudrait en rajouter équipé d'un sélectif à savoir avoir une poubelle à côté pour tout ce qui est pet, aluminium et verre qui pourraient être rétriés par la commune en cas de besoin. Ceci éviterait que ces déchets soient introduits dans les robidog. Il est prêt à passer à la commune pour faire un plan de ces Robidogs nécessaires. Il ramasse aussi les déchets en se promenant malgré son mal de dos.

Jean-Daniel Pointet dit que nous prenons note de la proposition.

Jacques Hayoz dit que nous avons un règlement pour les chiens à la virgule près, c'est impressionnant. Il demande qu'un règlement soit établi concernant le trafic agricole la nuit. De quelle heure à quelle heure les tracteurs peuvent circuler pendant la nuit par n'importe quel temps et encore à cette saison. Il désire avoir un règlement comme pour les chiens à la prochaine assemblée. Il remercie d'avance les autorités.

Jean-Daniel Pointet dit que le Conseil communal réfléchira.

Christine Simonet demande si nous ne pouvions pas éteindre l'éclairage public la nuit. La lumière a un impact sur la faune et ça permettrait également des économies d'électricité. Elle subit un lampadaire devant chez elle qui éclaire comme en plein jour et qui ne sert à rien. Il faudrait réduire au minimum de moitié voir arrêter tout l'éclairage public dès minuit jusqu'à 5 h.

Jacques Berset dit que la facture d'électricité a déjà été réduite de moitié. Nous faisons une diminution d'éclairage. La moitié du village est équipé en LED. Nous pourrions peut-être encore faire quelque chose de plus mais, il faut savoir que dès qu'un candélabre ne fonctionne pas nous recevons des téléphones à l'administration. Nous intervenons plus pour réparer l'éclairage que pour l'éteindre.

Daria Zbinden insiste sur le fait qu'il ne faut pas réduire la lumière mais qu'il faut l'éteindre. Pour la nature c'est important. Il faut éteindre de minuit à 5 h du matin.

Jacques Berset dit que nous pourrions beaucoup parler du sujet. Nous profitons des expériences d'autres communes qui ont déjà fait l'exercice et qui ont dû allumer à nouveau. Eteindre oui mais il y a la sécurité des gens dont il faut tenir compte. Pour l'instant la population se plaint plus lorsque ça ne fonctionne pas que parce que c'est trop illuminé.

Georgette Savoy dit qu'à propos d'électricité, à l'école des étages entiers sont allumés toute la nuit et régulièrement.

Jacques Berset pense qu'il faudrait mettre des minuteries.

Philippe Berset confirme, sans micro du fond de la salle, les dires de Madame Savoy et dit encore qu'il s'agit d'une question de responsabilité individuelle de chacun. Les enseignants devraient prendre leur responsabilité car s'ils devaient payer la facture ils éteindraient la lumière. En plus, en plein été les stores sont fermés et les lumières sont allumées.

Jean-Daniel Pointet demande s'il y a encore des questions et comme ce n'est pas le cas il passe aux remerciements.



COMMUNE DE CRESSIER

Le Syndic remercie les personnes présentes ce soir de s'être déplacées pour cette assemblée communale, le personnel administratif pour son travail comme le personnel de l'édilité et les concierges. Un merci aussi aux dames de la bibliothèque, au corps enseignant, aux différents membres des commissions, à Marcel Julmy pour la photo de la semaine et aux membres du Conseil communal pour le travail accompli.

Comme les Fêtes approchent il se joint au Conseil communal pour souhaiter à tout le monde un Joyeux Noël et de belles Fêtes de fin d'année ainsi que les meilleurs vœux pour 2020.

La séance est close et le verre de l'amitié est offert.

La séance se termine à 23h05.

Le Syndic

La secrétaire :